

CSE-SSCT-21 // SÉCURITÉ

Santé, sécurité et conditions de travail des élus du CSE - renouvellement de mandat (3 jours)

La formation obligatoire de 3 jours des élus du CSE en renouvellement de mandat : actualiser ses connaissances et se perfectionner au regard des changements de

REPÈRES CLÉS

Public : Élus titulaires et suppléants du CSE réélus, ayant déjà suivi la formation lors d'un précédent mandat.

Durée : 21 heures

Modalités : présentiel · visio · hybride

Tarif : sur devis

Délai d'accès : Sous 15 jours selon les disponibilités, après analyse du besoin.

PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation SSCT lors d'un précédent mandat. Aucun prérequis technique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Actualiser ses connaissances sur le cadre de la santé et de la sécurité au travail
- Analyser les risques liés aux changements technologiques et d'organisation de l'entreprise
- Perfectionner sa conduite des enquêtes après accident et des inspections
- Traiter les situations de risques psychosociaux et de harcèlement
- Mobiliser les consultations, l'expertise et les droits d'alerte à bon escient
- Construire le plan d'action en santé et sécurité du nouveau mandat

PROGRAMME DÉTAILLÉ

1. Bilan du mandat et actualités
2. Les changements de l'entreprise
3. Perfectionner l'enquête après accident
4. Perfectionner l'inspection
5. Risques psychosociaux et harcèlement
6. Consultations, expertise, alertes et plan d'action

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports illustrés, cas réels anonymisés, arbre des causes, exercice d'inspection, travail sur les documents de l'entreprise.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Positionnement, exercices corrigés à chaque séquence, cas de synthèse et questionnaire de fin de formation.

VALIDATION ET RECONNAISSANCE

Attestation de fin de formation SSCT des élus du CSE (Code du travail, art. L2315-18).

ACCESSIBILITÉ

Les besoins d'aménagement sont étudiés avec notre référent handicap avant la session.

POSITIONNEMENT ET DÉROULEMENT

Entretien de cadrage et positionnement en amont afin d'adapter les exemples aux risques et à l'organisation de l'entreprise.

Dates, horaires, lieu ou accès à distance sont confirmés dans la convocation. Le livret d'accueil, le règlement et les contacts utiles sont transmis avant la session.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formateur qualifié en prévention des risques professionnels, supports contextualisés, études de cas, arbre des causes et exercice d'inspection.

FINANCEMENT

Frais de formation à la charge de l'employeur (Code du travail, art. L2315-18). Prise en charge possible par l'OPCO selon les règles applicables et après accord écrit. Aucune prise en charge n'est garantie avant cet accord.

INFORMATIONS ORGANISME

NOVA ACADEMY - SAS - SIRET 993 541 879 00017 - Déclaration d'activité 76 34 14584 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Certification Qualiopi CERT_S0626_0811 pour les actions de formation.